

# Leçon : Les pensionnats et les droits de l'enfant

Par Anne Tenning

## Aperçu de la leçon :

Les élèves se familiarisent avec la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CNUDE). Ils découvrent les pensionnats à travers des récits adaptés à leur âge et s'interrogent sur les droits dont les enfants ont été privés dans le cadre de ce système.

**Niveaux :** De la 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année

## Résultats pédagogiques :

L'élève devra :

- se familiariser avec les droits énoncés dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CNUDE) ;
- faire la différence entre un droit respecté et un droit refusé ou enfreint ;
- cerner, dans la littérature sur les pensionnats, des cas où les droits des enfants ont été bafoués ;
- s'interroger sur l'impact de ces violations sur les enfants, leurs familles et leurs communautés ;
- réfléchir à ses responsabilités et à la possibilité de faire respecter ses propres droits, ainsi que les droits des autres enfants, en particulier les droits des enfants autochtones au Canada.

## Ressources :

- *La vérité avant la réconciliation - Mino-pimatisiwin : Vivons la bonne vie*, 2024.
- La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant ([texte intégral](#))
- La Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant ([version adaptée pour les enfants](#))
- [Le rêve de Shannen](#) – Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations
- [Le principe de Jordan](#) – Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations
- [Chronologie des pensionnats](#) – Centre national pour la vérité et la réconciliation
- Le code de conduite de votre école ou de votre division scolaire, ou tout autre document similaire décrivant les droits et les responsabilités (facultatif).

## **Contexte :**

La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CNUDE) est un traité international qui énonce les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels des enfants. Adoptée par les Nations Unies en 1990, la Convention reconnaît les enfants comme des individus ayant leurs propres droits, et non simplement comme des personnes à la charge de leurs parents.

La CNUDE couvre un large éventail de droits, notamment le droit à l'éducation, aux soins de santé, à la protection contre les abus et l'exploitation, et le droit de participer à des activités culturelles et récréatives.

Le Canada a signé la CNUDE en 1991, s'engageant à respecter et à mettre en œuvre les droits des enfants tels qu'ils sont décrits dans la Convention. Toutefois, le Canada a été critiqué pour ne pas avoir entièrement réglé les problèmes liés aux enfants autochtones, aux enfants pauvres et aux enfants ayant des démêlés avec le système de justice pénale.

## **Activité de la leçon :**

### **ACTIVATION**

En classe, lisez le message des aînés Harry Bone et Florence Paynter, pages 4-5 de *Mino-pimatisiwin : Vivons la bonne vie*. Expliquez que, dans ce message, les aînés nous ont transmis un enseignement important. Demandez aux élèves de réfléchir à la signification de *Mino-pimatisiwin* et à ce que cela pourrait signifier pour eux de suivre le bon chemin.

Demandez aux élèves de lire la page 10 de *Mino-pimatisiwin* et animez une conversation sur la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CNUDE).

Lancez un remue-méninges sur les droits dont tous les enfants devraient bénéficier, selon vous. Distribuez un exemplaire de la version adaptée aux enfants de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant de l'UNICEF. Demandez aux élèves de déterminer combien de droits identifiés lors de votre séance de remue-méninges figurent sur cette liste.

### **ACQUISITION**

Attribuez un ou deux articles de la CNUDE à chaque élève ou groupe et demandez-leur de remplacer la formulation par une phrase commençant par « Je » (par exemple, « J'ai le droit de... »). Nous avons suggéré quelques exemples à **l'annexe I**

qui pourraient être pertinents et accessibles pour les jeunes apprenants. Les élèves peuvent transformer leur déclaration en affiche ou en diaporama, en y ajoutant leurs propres dessins ou images. L'enseignant peut d'abord créer quelques exemples et les présenter à la classe.

- Discutez de ces articles avec vos élèves. Les ont-ils tous bien compris ?
- En classe, pensez à des moments où vous avez vu le droit d'un enfant être protégé ou ne pas être respecté. Il peut s'agir d'un exemple fictif tiré d'une histoire ou d'un film. Dirigez une conversation pour expliquer la différence entre un droit défendu et un droit bafoué. Encouragez les élèves à exprimer leurs sentiments et à prêter attention au rôle des adultes dans chaque exemple.

Donnez des renseignements adaptés à l'âge des participants sur l'histoire du système canadien des pensionnats. Voici quelques points clés :

- Les pensionnats étaient des institutions mandatées par le gouvernement et l'Église pour éduquer les enfants autochtones ; ils ont été actifs de 1831 à 1996 et créés dans un but d'assimilation culturelle.
- Dans tout le pays, des enfants autochtones ont été arrachés à leur famille pour être placés dans ces pensionnats.
- De nombreux enfants ont souffert d'abus, de négligence, de malnutrition et de maladies.
- Les enfants n'étaient pas autorisés à parler leur propre langue ou à observer leurs traditions culturelles.
- En 2015, la Commission de vérité et de réconciliation du Canada a publié son rapport final et recommandé 94 appels à l'action pour favoriser la réconciliation.

## **MISE EN APPLICATION**

Expliquez aux élèves que la CNUDE a été créée après la mise en place des pensionnats au Canada. Vous pouvez consulter l'échelle chronologique fournie par le Centre national pour la vérité et la réconciliation et montrer où se situe la CNUDE.

Nous reconnaissons que cette activité nécessite d'interpréter un événement historique à partir d'un point de vue moderne. Nous examinons les pensionnats, qui ont existé dans le passé, à travers nos « lunettes » actuelles et à la lumière de notre compréhension de la CNUDE et des idées et objectifs racistes sur lesquels reposaient ces institutions. Nos idées sur les droits de la personne ont évolué depuis la création

du système des pensionnats, en grande partie grâce aux interventions des personnes qui se sont efforcées de dénoncer le système et d'apporter des changements. Il est important de comprendre et de reconnaître les injustices du passé afin d'éviter que des erreurs similaires ne se reproduisent à l'avenir.

Divisez la classe en petits groupes et donnez à chacun un livre adapté à son âge sur les pensionnats (vous trouverez ci-dessous une liste de suggestions). Pendant que chaque groupe lit son histoire, demandez aux élèves de noter dans un tableau les droits de l'enfant qui ont été bafoués, tel que raconté dans l'histoire. Encouragez les élèves à chercher également des exemples où les droits de l'enfant ont été respectés ou protégés (par la famille de l'enfant, par exemple, et seulement si c'est le cas).

- Demandez aux groupes de présenter leurs conclusions à l'ensemble de la classe.
- Animez une discussion avec les élèves. Expliquez-leur que même si les histoires sont des œuvres de fiction, elles sont basées sur des expériences et des événements réels. En pensant aux enfants qui ont fréquenté les pensionnats, quels auraient été, selon vous, les effets de la négation de leurs droits sur eux, sur leur famille et sur leur communauté ?

Demandez aux élèves de relire le message des aînés aux pages 4 et 5 de *Mino-pimatisiwin : Vivons la bonne vie*.

- Demandez aux élèves en quoi le concept de *Mino-pimatisiwin* est pertinent pour comprendre et défendre les droits des enfants.
- Demandez aux élèves de revenir aux articles de la CNUDE qu'ils ont étudiés au début de la leçon.
- Demandez aux élèves de créer une nouvelle affiche intitulée « Mino-pimatisiwin », avec une image montrant comment ils peuvent défendre les droits des enfants au Canada.

### **Activité d'enrichissement :**

- Que font les peuples, les familles, les communautés et les organisations autochtones pour guérir des traumatismes des pensionnats ?
- Comment les peuples autochtones se battent-ils pour mieux protéger les droits des enfants ? (par exemple, *Le rêve de Shannen*)

- Cernez les droits dont vous bénéficiez dans votre école et dans votre communauté en examinant des directives et consignes, comme le code de conduite. Transformez ces déclarations en phrases au « je » (par exemple, « En tant qu'élève de cette école, j'ai le droit de... » ou « En tant qu'enfant de cette communauté, j'ai le droit de... »); énoncez les mesures que vous pourriez prendre si l'un de vos droits était bafoué.
- Recherchez des endroits dans le monde où les droits de l'enfant ne sont pas protégés. Que pouvez-vous faire pour les aider ou sensibiliser la population? Veillez à faire ce travail avec vos élèves et assurez-vous de leur transmettre des renseignements adaptés à leur âge, car certains contenus peuvent être perturbants.

### **Publications suggérées sur les pensionnats :**

#### **Élémentaire (4 ans et plus) :**

- *Shi-shi-etko et Pirogue de Shin-chi* par Nicola I. Campbell
- *Le chandail orange* de Phyllis par Phyllis Webstad
- *Quand on était seuls* par David A. Robertson

#### **Intermédiaire (7 ans et plus) :**

- *Les bas du pensionnat* par Christy Jordan-Fenton et Margaret Pokiak-Fenton
- *Je ne suis pas un numéro* par Jenny Kay Dupuis et Kathy Kacer
- *Quand j'avais huit ans* par Christy Jordan-Fenton et Margaret Pokiak-Fenton
- *Les mots volés* par Melanie Florence
- *Tant que couleront les rivières* par Larry Loyie

#### **Secondaire (14 ans et plus) :**

- *Cheval indien* par Richard Wagamese
- *Kukum* par Michel Jean
- *Le vent en parle encore* par Michel Jean
- *Shuni* par Naomi Fontaine
- *Le Pensionnat : une histoire vécue par plus de 150 000 jeunes autochtones* par Michel Noël

- *Histoire des pensionnats indiens catholiques au Québec : le rôle déterminant des pères oblats* par Henri Goulet
- *La blessure qui dormait à poings fermés : l'héritage des pensionnats autochtones au Québec* par Marie-Pierre Bousquet et Karl S. Hele
- *Ni kistisin / Je me souviens* par Édouard Itual Germain
- *KA PI ICITA8ATC - Ce qu'ils ont fait : parcours de 17 élèves du pensionnat autochtone de Saint-Marc-de-Figuery* par Bruno Sioui et coll.

# **Annexe I : La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant**

## **Article 2**

Vous avez des droits, peu importe votre identité, votre origine, votre sexe, votre religion, votre culture ou votre langue, si vous avez un handicap ou si vous êtes pauvre ou riche. Vous méritez d'être traité équitablement.

## **Article 3**

Tous les adultes doivent agir dans ton meilleur intérêt. Cela signifie qu'ils font toujours ce qu'il y a de mieux pour toi et qu'ils veillent à ce que tu sois toujours bien traité.

## **Article 12**

Tu as le droit d'exprimer ton opinion et d'être écouté.

## **Article 19**

Tu as le droit d'être protégé contre la violence et d'être en sécurité à tout moment.

## **Article 24**

Tu as le droit de bénéficier des meilleurs soins de santé possible : de lieux pour t'aider si tu es malade, de médicaments si tu en as besoin, de diverses choses comme de l'eau potable et des aliments qui sont bons pour toi.

## **Article 27**

Tu as le droit de t'attendre à ce que tes besoins fondamentaux soient satisfaits, ce qui signifie avoir accès à de la nourriture, à des vêtements et à un lieu de vie sûr.

## **Article 28**

Tu as le droit de recevoir une bonne éducation et d'être encouragé par les adultes à poursuivre tes études aussi longtemps que tu le peux.

## **Article 30**

Tu as le droit de pratiquer ta propre culture, ta propre langue et ta propre religion.

## **Article 42**

Tu as le droit de connaître tes droits en tant qu'enfant. Les adultes ont la responsabilité de connaître tes droits et de s'assurer que tu les connais aussi.

\*Adapté de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant : [Version des enfants](#)